

Compte rendu de la réunion du comité du 9/02/2015

Présents :

- ARNOLD Marc
- BAUDRY Armand
- COGNOT Fabrice
- CONTI Jean-Philippe
- GILLET Bernard
- HOH Claude
- HUEBER Johann (invité)
- HUG Jérémie
- JUTIER Frédéric
- KLEIN Philippe
- OSTER Gwen
- RAPP Thierry
- STROESSER Didier

Excusés :

- BODIN Eliane
- BOUR Gilbert
- CHABRIER Jean-Marc
- KIM André
- KITTLER Jean (démissionnaire)
- KRESS Béatrice
- ROUSSELOT Marie-Paule

Absents:

- FIRDION Denis
- FOULON Sylvie
- KALK Pascale

1. Secrétaire de séance: appel à un volontaire

Gwen OSTER est désigné volontaire. La prochaine fois c'est Thierry qui s'y colle conformément au planning établi selon l'ordre alphabétique des noms.

2. Approbation du CR du comité du 25 septembre 2014

→ L'approbation du compte rendu est votée à l'unanimité.

3. TPE : Terminal de paiement électronique

Il est proposé de se doter d'un Terminal de Paiement Electronique (TPE) pour limiter (presque) toutes les transactions financières aux chèques et aux CB.

Ainsi le club demanderait à ses adhérents d'éviter au maximum les paiements en espèces et communiquerait là dessus par le biais de la mailing liste, du site Internet et du bulletin.

Didier STROESSER explique qu'il faudrait un terminal qui puisse être déplacé et dont la base peut être raccordée à la box internet. Il présente la proposition faite par la caisse d'Epargne, proposition très avantageuse au regard de son expérience professionnelle :

- Un abonnement mensuel de 20 €
- Une commission de 0,4 % sur chaque transaction effectuée.

Le coût annuel de ce terminal est alors évalué à environ 1500 € / an.

Pour compenser cette dépense, il est proposé que la commission prise par le club sur la vente des bons « Au vieux Campeur » soit augmentée. Actuellement cette commission est de 1 %. Il est proposé de passer à 2 % et de pratiquer un arrondi à l'euro inférieur (ce qui ferait une commission en moyenne de 1,8 ou 1,9 %).

**→ Le comité donne à l'unanimité son accord pour l'acquisition d'un TPE qui pourra être mis en place dès mars prochain.
Il vote à l'unanimité l'augmentation de la commission sur les bons « Au vieux campeur » à 2 % sans pratiquer l'arrondi à l'euro inférieur.**

A noter que ce TPE permettra de faire des économies en terme d'heures consacrées à la gestion des sommes liquides (tenue de caisse, encaissement à la banque...) et limitera donc les heures supplémentaires du secrétaire du club.

Du fait du TPE, il pourra être envisager d'étudier à nouveau la possibilité de vendre des tickets d'accès à la salle HUECO au local du CAF. Ce débat est ajourné.

4. Politique « Jeunes » du club

Johan HUEBER, invité pour la circonstance, présente les démarches effectuées en faveur des jeunes au sein de la Fédération Française des Clubs Alpins de Montagne. Pour notre club il est proposé de mettre en place deux labels :

- « Bienvenu Jeune » : ce label signale les sorties ouvertes à la participation d'un ou deux adolescent(s) entre 12 et 18 ans. L'encadrement, l'objectif et la difficulté seront alors adaptés. La présence d'un ou des deux parents est possible, voire souhaitable mais pas indispensable.
- "Ecole d'Aventure": ce label signale les sorties destinées exclusivement aux 12/18 ans. Elles doivent permettre de découvrir les plaisirs de la montagne de toutes les façons, en grim pant, en marchant, en pédalant, en plongeant, en rampant, en skiant....

**→ Il est voté à l'unanimité la chose suivante :
Le label « Bienvenue Jeune » est adopté.**

les contraintes sont les suivantes:

1. Tout Chef de Course (CdC) est libre d'adopter ou non ce label pour sa sortie. Le label implique toutefois que le CdC soit diplômé FFCAM ou d'une autre fédération délégataire.

2. Le label **Bienvenue Jeune** indique que le CdC est prêt à accueillir des jeunes (2 au maximum).

3. Dans le cadre **Bienvenue Jeune** le CdC peut exiger la présence d'un parent.

4. Dans le cadre **Bienvenue Jeune** le CdC pourra décider de restreindre la fourchette d'âges

5. Dans le cadre **Bienvenue Jeune**, en l'absence du ou des parents, un document d'autorisation parentale devra être signé par l'un des deux parents. Ce document précisera la nature de la sortie, le lieu, la difficulté, l'identité du CdC et, le cas échéant, de la personne -cadre bénévole ou professionnel - qui l'assiste, leurs qualifications et leurs coordonnées. Ce document ne peut pas être considéré comme une décharge de responsabilité. Un exemplaire au(x)parent(s), un exemplaire au CdC.

→ En revanche le comité vote à l'unanimité l'ajournement de la réflexion concernant l'Ecole d'Aventure.

En effet un tel projet s'apparente à l'organisation d'un centre de Loisir et de Vacances, avec une réglementation et un cahier des charges très spécifiques. Ce projet demande d'avantage de maturation.

5. Adhésion Alsace Nature

Alsace Nature a sollicité le club pour une adhésion à leur association.

→ Il est décidé à l'unanimité de ne pas adhérer à cette association.

6. AG nationale, quelques éclairages

Marc Arnold fait un bref compte rendu de l'AG nationale de la Fédération Française des Clubs Alpains de Montagne qui s'est tenue à Nantes :

- Le Président Elzière rappelle que la vocation principale de la FFCAM est l'accès à la haute montagne.
- En matière d'accueil des jeunes dans les refuges le Ministère de l'Intérieur n'introduit aucune souplesse.
- 5 m € d'investissements en 2014 contre 6 m € en 2013
- Augmentation du nombre d'adhérents de 1.8%
- Emprunts en baisse
- Un emprunt de 1.5 m € est autorisé (pour palier le retard des subventions publiques promises pour les travaux du refuge de l'Aigle)
- Marie-Thérèse Bertrand (CAF Macon) est élue au Comité Directeur
- Evolution de la charte graphique et présentation du nouveau logo de la Fédération Française des Clubs Alpains de Montagne
- Réforme des statuts :
 - Introduction d'un scrutin de listes pour les élections au Comité Directeur.
 - Des voix sont accordées aux Comités Régionaux (environ 20%).
 - Introduction de la parité homme/femme au Comité Directeur.

- Assurance et sinistres :
 - 837 sinistres déclarés dont 23% en pratique encadrée
 - Les sports de neige représentent 44% des sinistres, l'alpinisme 11%
- Formation et jeunes

Un point sur la formation est effectué :

- L'UFCA (Unité de Formation Commune aux Activités) est un pré-requis pour valider une formation en début ou en fin de formation
- Obligation de moyens renforcés pour les mineurs (Etre vigilants en pratique SAE)
- La validité des brevets est portée à 6 ans, recyclage ensuite.
- Finances :
 - Une augmentation de la part fédérale hors assurance est adoptée pour 2015/2016.
 - La FFCAM réduira sa part fédérale de 20% pour les nouveaux membres qui prendront leur cotisation à compter du 1^{er} mai, à condition que le club consente une réduction au moins équivalente sur sa part club.

Le comité décide à l'unanimité que notre club s'inscrira dans ce dispositif.

- Futures AG nationales :
 - 2016: ALBERTVILLE
 - 2017: LYON VILLEURBANNE

7. Bilan de l'AG du 29 novembre

Le bilan de l'AG est très positif notamment en ce qui concerne le repas gargantuesque qui a été servi. Jean-Philippe est félicité pour ces talents de cuisinier, négociateur et maître d'œuvre. Ce dernier remercie toutes les personnes qui se sont associées aux préparatifs en particulier Chantal, cuisinière hors paire, Thierry notre pâtissier, Geoffrey et Gwen qui ont affrontés à main nues les féroces sangliers du dîner.

Un seul point à améliorer : la communication qui a été faite avant l'AG qui s'est avérée trop tardive. Une vingtaine de convives supplémentaires auraient encore pu participer au repas, ce qui aurait permis de dégager quelques bénéfiques.

En effet, le bilan financier de l'AG est quelque peu déficitaire de 125 euros.

8. Bilan de réfection du local

Comme prévu le local du club a bénéficié de travaux de réfection. Les murs ont été repeints, le sol entièrement refait et du mobilier a été remplacé.

Le budget alloué de 5000 euros a été respecté.

Une table doit encore être livrée.

Le logo de la Fédération Française des Clubs Alpins de Montagne sera peint sur le mur du secrétariat.

Il sera étudié la possibilité de changer l'enseigne (ou simplement la vitre) au niveau de la rue pour qu'y figure le nouveau logo.

9. Election du bureau

Bureau sortant :

G. Bour, E. Bodin, D. Stroesser, J.P. Conti, C. Eslinger, M.P. Rousselot, Cl. Schiller

Nouveau Bureau proposé :

M. Arnold, E. Bodin, D. Stroesser, J.P. Conti, M.P. Rousselot, Ph. Klein

→ Le comité vote à l'unanimité le nouveau bureau ainsi proposé.

10. Confirmation des responsabilités

En l'absence de Marie-Paule Rousselot, ce point n'est pas abordé.

11. SAE Mobile

La SAE Mobile rencontre un vif succès et est génératrice de bénéfices pour le club. Cependant certaines manifestations n'ont pas eu le succès escompté et il est proposé de ne pas les reconduire :

- Kermesse de l'Éveil qui a eu lieu le dimanche 1^{er} juin 2014 : Le mur a été mis à disposition de l'association sans animation de la part du CAF. Il s'est avéré que l'encadrement par l'association posait des soucis de sécurité (un seul encadrant peu formé).
- Fête du quartier de Cronembourg au Parc de la Bergerie qui a eu lieu le samedi 14 juin 2014 : Les bénévoles qui ont participé à cette manifestation ont été victimes de violence verbale. Le bilan financier de cette manifestation est de plus quasi nul puisqu'il a fallu rémunérer une personne pour l'encadrement.

Enfin Claude HOH réitère sa demande pour que le logo du Conseil Général ne figure plus sur le mur.

12. Divers

•Cotisations Haute Bruche ; Didier Stroesser indique qu'elles seront reversées prochainement

•Conservatoire des Sites :

Le comité, à l'unanimité, ne souhaite pas adhérer à cette association.

•Déductions fiscales :

Un rappel est fait par Marc Arnold concernant les modalités des déductions fiscales. Il rappelle qu'il convient d'être rigoureux et raisonnable en la matière; le risque étant que le fisc refuse et requalifie certaines dépenses. Il souhaite que ce rappel soit fait par les responsables d'activités aux différents chefs de courses.

•« Faites de la Raquette » :

Il semble que ce serait au tour du club d'organiser cette manifestation en 2015. Claude HOH le confirme avec une mine dépitée.

•Festival de Banff :

Il s'agit d'un festival consacré aux films de montagne. Il se tiendra le 9 mars prochain à Strasbourg. Les membres du club pourront bénéficier d'un tarif réduit, 12 € au lieu de 14 € en commandant les billets sur internet.